

# QUELS REMÈDES POUR L'UNIVERSITÉ ?



## QUEL AVENIR POUR L'INTELLIGENCE?

C'est devenu un lieu commun que de parler de la crise de l'Université française. Comment pourrait-il en être autrement quand la décadence se manifeste dès la petite école

par **Michel FROMENTOUX**

d'où plus d'un quart des enfants sortent sans savoir réellement lire et écrire, avant d'entamer des études primaires et secondaires au rabais et de décrocher un baccalauréat dévalué sans savoir, pour nombre d'entre eux, écrire trois lignes exemptes d'énormes fautes d'orthographe ou de français, sans connaître non plus les grandes dates de notre histoire de France ?

On recueille aujourd'hui les fruits amers d'un enseignement dispensé depuis trop longtemps au service d'une idéologie libertaire et égalitaire, destiné plus à forger le "citoyen" d'un monde où la technologie sert d'idéal qu'à nourrir les esprits d'une véritable culture générale.

Résultat : ceux qui réussissent à s'en tirer honorablement sont surtout ceux qui, hors du système, acquièrent un "supplément d'âme" par leur curiosité personnelle, ou par des cours de soutien ou en se dirigeant vers les grandes écoles. Échec total de l'égalitarisme !

On aime à se remémorer le temps où l'université de Paris attirait des sommités comme Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin ou saint Bonaventure, lequel disait que dans notre capitale « tous les ruisseaux du noble savoir ont leur source », tandis qu'un légat pontifical louait la France comme « le four où cuit le pain intellectuel du monde entier ». Le Quartier latin était, dans une gaieté de bon aloi, une sorte de république du savoir et les libertés universitaires favorisaient l'éclosion de l'esprit.

Cette université commit certes des fautes : elle alla même jusqu'à trahir la France au temps de Cauchon, mais alors le malheur frappait le pouvoir royal. Mais quand plus tard elle tendit à se scléroser le roi François 1<sup>er</sup> créa le Collège de France pour sauver l'excellence du savoir.

Aujourd'hui comme hier l'avenir de l'intelligence requiert la protection d'un pouvoir assez fort pour la débarrasser des idéologies qui la minent. ■

## DU SECONDAIRE AU SUPÉRIEUR

# D'une imposture, l'autre

par **Aristide LEUCATE**

L'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur sont, à l'évidence, responsables de l'état avancé de déchéance intellectuelle et morale qui frappe la jeunesse, avenir de notre pays. Ce syndicat de faillite, premier budget de France, sollicitant toujours "plus de moyens", selon un leitmotiv largement éculé, persiste à se maintenir la tête hors de l'eau, dans une criminelle hypocrisie qui n'a d'égale que la médiocrité abyssale de nos chères têtes blondes et brunes.

**Le système court à sa perte au nom d'un démocratisation égalitariste extrémiste ayant pour corollaire l'enflure démesurée et sans fin des droits-créances.**

Au premier chef, les responsables sont les politiques qui, depuis près de trente ans, ont délibérément laissé le système courir à sa perte au nom d'un démocratisation égalitariste extrémiste avec pour corollaire l'enflure démesurée et sans fin des droits-créances. Ces derniers, directement inspirés de l'esprit du Préambule de la Constitution de 1946 et repris dans la Constitution de 1958, se déclinent quasiment à l'infini : droit à l'éducation, droit au bac, droit à l'université, droit aux bourses d'études, droit à la manifestation, droit à l'emploi, etc.

**La masse informe des illettrés**

Avec la complicité d'enseignants totalement idéologues (à "gôche", bien sûr), celle passivement complaisante du ministère de l'Éradication nationale, les élèves et les étudiants, baignant dans un climat "soixante-huitar" poisseux, sont devenus des consommateurs, peu soucieux, désormais, d'acquiescer un savoir et les moyens de le faire fructifier à la manière d'un honnête homme. Ce phénomène est particulièrement visible à l'université dont nos maîtres pouvaient dire à juste titre qu'elle était une auberge espagnole : on y trouvait ce qu'on y apportait.

La déshérence intellectuelle et culturelle de nos étudiants est telle, souvent, que la majorité d'entre eux ignore pourquoi elle va à l'université, devenue au fil des ans, le banc de touche de bacheliers pléthoriques et ignares. Contrainte de les accueillir sur ses bancs défraîchis, au sein d'amphithéâtres bondés à l'acoustique très incertaine, l'université participe pleinement à la décrépitude de l'esprit français.

D'abord confrontée à l'entrée en masse d'étudiants refusés par les classes préparatoires aux grandes écoles, elle doit gérer, pendant les deux premières années du cycle "LMD" (Licence-Master-Doctorat) l'échec depuis longtemps annoncé d'une population souvent illettrée et dénuée de pensée structurée. Bien que se situant à un taux de réussite inférieur à 17 %, les universités parviennent, tant bien que mal, à hisser certains étudiants au niveau de la troisième, de la quatrième ou de la cinquième année.

Mais, là encore, la séparation du bon grain de l'ivraie est loin d'être satisfaisante. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire les copies de concours administratifs, toutes affligeantes dans le style et la pensée et criblées de fautes d'orthographe, de ces nouveaux diplômés bac +4 ou 5. Les titres universitaires accusant une perte de valeur à cause d'une baisse générale du niveau et de la démocratisation outrancière des formations, ne permettent plus, à eux seuls, d'intégrer la fonction publique (sauf à des grades subalternes), le barreau ou les grandes entreprises publiques ou privées. Assurément, parce que le malheur des uns fait le bonheur des autres, cette bérézina universitaire bénéficie aux grandes écoles d'ingénieurs, de commerce ou de management, sur les épaules desquelles repose, dorénavant, la mission de recrutement et de renouvellement des élites, par tous les moyens, y compris par l'argent.

**Des recrutements peu crédibles**

Mais même lorsque ses "meilleurs" éléments décident de poursuivre dans une carrière doctorale ou agrégative, l'université ne parvient pas à rehausser son prestige perdu depuis qu'elle s'est érigée, bien malgré elle, en "soupe popu" du système éducatif français. Les étudiants qui sont parvenus à soutenir leur thèse voire à être labellisés aux fonctions de maître de conférences par le Conseil national des universités (CNU, composé d'universitaires et divisé en sections, selon la discipline choisie) n'ont pas tous, loin s'en faut, le niveau requis pour devenir enseignants-chercheurs. D'abord, le nombre des "docteurs", quels qu'ils soient, a littéralement triplé en trente ans. Le doctorat s'est malheureusement banalisé et tend à devenir la norme là où, il y a quelques années, il était encore considéré comme une belle et noble exception.

Si la massification des études universitaires explique cette paupérisation du plus haut grade universitaire français, l'âpreté au gain

de certains directeurs de recherches peu scrupuleux témoigne également du pourrissement du système. Il faut savoir, en effet, que jusqu'à la dernière réforme qui a instauré le "LMD", aucun *numerus clausus* n'empêchait les directeurs de recherches de multiplier leurs thésards ainsi que, subéquemment, les primes d'encadrement conséquentes allouées annuellement par l'État !

D'autre part, hormis pour les jeunes docteurs objectivement brillants, la plupart sont obligés de subordonner leur recrutement au sein des facultés de lettres, de droit ou de médecine à une vassalisation préalable auprès de mandarins influents. Le recrutement, opéré par les universités elles-mêmes, renforce cette féodalisation (au sens dépréciatif courant et non historique de ce terme) des universités dont l'opacité des cri-

centres (également appelés pompeusement "laboratoires", ce qui ne manque pas de sel, surtout dans les sciences sociales et humaines) de recherche, véritables coquilles vides, totalement étrangers au service public de la recherche et uniquement destinés aux financements de projets pseudo-scientifiques fumeux et aux voyages d'universitaires en mal d'exotisme.

Si l'on doit rester attaché à une véritable décentralisation des universités, c'est à la condition suprême qu'elles soient réformées en profondeur. Ainsi, conviendrait-il d'en finir radicalement avec cette fonctionnarisation sclérosante des enseignants-chercheurs qui fait obstacle à une réelle émulation entre les universités. L'université cesserait, alors, d'être ce Fort Chabrol inexpugnable des rentes de situation et des conservatismes.



**L'université doit cesser d'être ce Fort Chabrol inexpugnable des rentes de situation et des conservatismes.**

tières d'embauche le dispute allègrement à l'incompétence parfois notoire de leurs jeunes recrues.

Ne parlons pas des "concours" d'agrégation, notamment dans les disciplines juridiques et économiques où, les épreuves se déroulant exclusivement à l'oral, la méritocratie passe d'abord pour l'impétrant, par un solide réseau de puissantes relations.

**Des allocations-croupions**

L'imposture ne s'arrête pas là car elle réside aussi dans les primes de recherches distribuées sans aucun contrôle scientifique à des universitaires se contentant de dispenser leurs enseignements et d'assumer, *a minima*, quelques fonctions administratives, sans aucunement "produire" de publications. On peut également poursuivre ce panégyrique dans le scandale des accréditations de

En outre, l'université, à l'instar des instituts d'études politiques (IEP) ou des grandes écoles, devrait se voir reconnaître le droit légitime de choisir, au seuil de la première année, les étudiants les plus idoines pour mener des études abstraites et rigoureuses. L'université n'est pas un droit et encore moins un moulin ouvert à tous les vents.

Par ailleurs, parce qu'il ne serait pas équitable d'abandonner les moins fortunés à leur triste sort, une vraie bourse au mérite devrait être allouée aux étudiants les plus méritants. Il est impérieux d'en finir avec ces allocations-croupions généreusement octroyées de plein droit et à tout le monde qui, pour les plus riches et les moins brillants, servent à arrondir les fins de mois et qui, pour les plus pauvres et pas les plus abrutis, sont tout bonnement insuffisantes au point de compromettre la poursuite de leurs études.

aleucate@yahoo.fr



# L'enseignement supérieur en faillite

par  
**Agathe T. BLOUSE**



Edgar Faure  
(1908-1988)

Le fossoyeur de l'Université

L'université française naît au XIII<sup>e</sup> siècle, sur l'initiative des princes, comme d'ailleurs dans tout le reste de l'Europe, d'abord à Paris, Montpellier, Toulouse puis Avignon et Orléans. Son rôle, dès l'origine, est politique, comme en témoigne le chancelier

**Nos universités, hier reconnues dans l'Europe et dans le monde, sont désormais déconsidérées au profit de leurs concurrentes anglo-saxonnes.**

de l'Université de Paris, Jean Gerson, dans un discours prononcé devant la cour en 1405 : « **L'office de la fille du roi [i. e. l'université de Paris] est de traiter et d'enseigner vérité et justice [...] Et si d'aucuns disent de quoi se veut-elle entremettre et mêler ? Qu'elle s'occupe à étudier et regarder ses livres ! [...] Que dirait tout le bon peuple de France, que l'université exhorte tous les jours à l'obéissance au roi et aux seigneurs, si elle ne disait tout aussi bien que le roi doit se comporter avec bonté, justice et raison envers son peuple ? [...] Mais enfin, l'université ne représente-t-elle pas tout le royaume de France, voire tout le monde, en tant que toutes parts lui viennent ou peuvent venir des étudiants pour acquérir sagesse et savoir ? »**

L'université royale a l'ambition d'enseigner les vertus morales et

intellectuelles nécessaires à l'excellence humaine. Elle n'est pas simplement le conseiller du prince, mais aussi un accès à l'universel, tout en occupant une fonction représentative du peuple français dans son entier. Le peuple français, dans ce qu'il a de meilleur, serions-nous tenté d'ajouter.

## Vertu et ascension sociale

Aujourd'hui, son rôle d'éducation à la vertu, son ouverture sur l'universel comme sa fonction représentative semblent s'être effacés. Seule demeure sa dépendance avec le pouvoir politique, qui, au cours de l'histoire moderne, lui a assigné de nouveaux rôles et de nouvelles finalités.

Sa démocratisation, qui s'est accélérée avec la Troisième République et les réformes universitaires de l'après mai 1968, lui ont amalgamé un ferment égalitaire. L'enseignement supérieur devait désormais servir d'ascenseur social aux citoyens. Les préoccupations pédagogiques de la communauté enseignante s'en sont trouvées bouleversées, puisqu'au souci de formation s'ajouta celui de l'insertion professionnelle.

Jusqu'au moment de l'après-guerre, même la république considérait que seuls ses meilleurs citoyens avaient droit au meilleur des enseignements. L'« **élitisme républicain** », comme le rappelle Marc Fumaroli, sélectionnait parmi les petits Français les plus aptes à suivre de longues études abstraites. Léon Daudet, alors député,

endossés : l'explosion des effectifs demandait une réforme, les idéologues firent primer son rôle social sur le contenu des enseignements.

Pour éviter d'envoyer les citoyens à l'usine, on poussa les français dans l'enseignement supérieur. Pour qu'ils en ressortissent diplômés, on abaissa les exigences universitaires, et supprima (officiellement) la sélection à l'entrée des facs. Pour donner à chacun sa chance d'entrer à l'université, on multiplia ses antennes à travers la France, sans trop se soucier de la compétence de ses enseignants.

Toutefois, pour paraphraser Lénine, les faits sont têtus, et les filières d'excellence se recréèrent à l'extérieur de l'université, au sein des prépas et des grandes écoles. L'inégalité sociale n'a pas été évité, puisque ces filières sélectives ne s'adressent qu'aux meilleurs, et qu'aux familles assez socialement et culturellement favorisées. La compétition entre les universités n'a jamais ralenti, et personne n'a jamais cru qu'un diplôme délivré en Sorbonne valait la même chose qu'un diplôme délivré à l'université d'Amiens ou du Littoral.

ne répugnait pas à défendre en assemblée les humanités classiques, comme le seul aspect du régime qui trouvait grâce à ses yeux.

## L'idéologie égalitaire

Advint la Seconde Guerre mondiale, puis le triomphe idéologique de l'égalitarisme porté par la gauche comme par une droite vaincue dans les idées. Le collège unique, la fin de la sélection à l'école, la dévalorisation des filières technologiques, les réformes Haby, Langevin Wallon précédèrent la massification de l'enseignement supérieur. Les différents rôles assignés à l'université à la veille de Mai 1968 ne pouvaient plus être

## La croisée des chemins

Nous vivons une nouvelle phase de transformation de l'enseignement supérieur, qui correspond à l'effondrement de la période de glaciation égalitariste de l'après-guerre. L'ambition égalitariste, qui cherchait à donner à tous la possibilité d'entrer dans l'en-

seignement supérieur et d'en sortir diplômé, est un échec retentissant. Les années d'études ont progressé, mais le niveau a chuté de manière vertigineuse. Nos universités, hier reconnues dans l'Europe et dans le monde, sont désormais déconsidérées au profit de leurs concurrentes anglo-saxonnes. La concurrence se fait plus rude à cause de la mondialisation : les universités françaises ne sont plus en concurrence entre elles, mais avec Harvard, Yale, Cambridge ou Nankin.

Ce changement de climat général a un effet positif, il remet à l'ordre du jour la question de l'autonomie de l'université, que l'Action française a toujours défendue, et un effet négatif : les politiques sont tentés d'aligner les finalités de l'université sur les standards du marché.

## Les ambitions sarkozistes

La réforme de l'enseignement supérieur impulsée par Nicolas Sarkozy se conçoit sur cet arrière plan historique. Elle retient la priorité du rôle social de l'université, puisque l'enseignement supérieur doit d'abord conduire à l'emploi et la qualification professionnelle \*, mais ne dit rien sur son rôle moral et politique d'éducation civique. Toutefois, l'ambitieuse réforme Sarkozy-Pécresse n'a pas été prise en compte significativement dans le budget 2008, ce qui laisse planer le doute sur les réelles ambitions du gouvernement. Il est à craindre qu'une fois de plus, nos élites démocratiques préfèrent une réforme cosmétique qui ne dérange pas les conservatismes syndicaux et institutionnels à l'avenir du peuple français en son entier. ■

\* *Comme il a pu l'expliquer par exemple lors de la convention de l'UMP sur la recherche et l'enseignement supérieur le 4 octobre 2006.*

# La gouvernance des universités

L'un des éléments de la réforme Pécresse les plus âprement discutés porte sur la gouvernance des universités. Derrière la volonté affichée par le gouvernement de rendre la décision

**Sous couvert de rationaliser le fonctionnement de l'université, peut-être faut-il s'attendre à une mise au pas.**

des conseils plus fluide et plus efficace, il n'est pas interdit de penser que la réorganisation de l'enseignement supérieur entre dans la logique très "sarkozyste" de présidentialisation et de personnalisation du régime.

Le gouvernement a voulu restreindre la gestion des établissements sur le conseil d'administration et le président de l'Université, dont les champs de compétence ont été étendus. Dans ce projet, on compte trois conseils dans toutes les universités

françaises : un conseil d'administration, un conseil d'études et de la vie universitaire et un conseil scientifique. L'université se subdivise ensuite en UFR (les anciennes facultés) qui ont elles aussi leurs propres conseils. Le conseil d'administration demeure l'instance de décision ultime pour définir la politique générale de l'établissement, mais sa composition est très largement remaniée, au profit des enseignants et des chercheurs, et au détriment du personnel administratif et des étudiants.

## Présidentialisation de l'université

Le conseil d'administration sera restreint, mais ses pouvoirs augmentés : il élira le président, nommera un grand nombre de commissions et gèrera le recrutement. Les nouveaux mécanismes d'élection du président, qui a lieu dans la foulée de l'élection du conseil d'administration, vont complètement modifier la nature de la présentation de listes au conseil d'administration. Ces listes vont devenir des listes de pré-

paration de l'élection du président. L'élection du conseil d'administration va en quelque sorte se "présidentialiser".

Le recrutement des enseignants par le président en conseil a aussi suscité des remous dans la communauté universitaire. Certains ont perçu là les signes avant-coureurs de la "provincialisation" des universités françaises : ce système inciterait les facs à recruter des chercheurs issus de ses propres circuits, et non en fonction des compétences. On peut toutefois imaginer que la réputation de sérieux dans le recrutement des professeurs sera déterminante dans la réputation des universités. En conséquence, les conseils n'auront pas intérêt à se faire trop corporatistes.

## Personnalisation du pouvoir ?

L'aspect positif de la réforme porte sur l'ouverture à l'international : le nouveau système facilitera l'embauche de professeurs issus d'universités étrangères prestigieuses.

Si l'amputation d'une partie des pouvoirs des conseils, ou son unification autour de celui d'administration ne doit pas nous inquiéter – nous n'avons jamais soutenu la multiplication des conseils démocratiques dans l'enseignement – elle peut toutefois déboucher sur une politisation à outrance des organes de décision. Si le nombre d'interlocuteurs avec le ministère et le gouvernement diminue, l'efficacité augmente, mais les possibilités de pression aussi.

La représentation syndicale étudiante au sein des conseils est symptomatique de ce point de vue : la diminution des sièges à pourvoir dans les conseils augmente mécaniquement la compétition, mais surtout assoit la domination de l'UNEF. Sarkozy a pris les devants, et dialogue régulièrement avec son président Bruno Julliard, qu'il considère déjà comme le seul interlocuteur digne de représenter l'ensemble de la communauté étudiante.

Sous couvert de rationaliser le fonctionnement de l'université, peut-être faut-il s'attendre à une mise au pas. Cela ne serait pas étonnant de la part d'un président aussi boulimique de pouvoir. ■

# Pourquoi réformer l'université maintenant ?

par  
**Pierre CARVIN**

Les gouvernements successifs ont laissé s'étendre une université bureaucratique, contrainte à la base par la foule des étudiants, et contrainte au sommet par des dotations budgétaires ridicules et un système de recrutement et de diplômes obsolète. En 2001, l'investissement des pays européens pour l'enseignement supérieur s'élevait à 1,3 %, tandis que celui de nos

**L'alignement du système éducatif sur les standards de la mondialisation économique tend à réduire l'université à sa dimension professionnalisante.**

concurrents directs américains était de 3,3 % du PIB. La promesse de l'université égalitaire n'a pu empêcher la recréation de l'inégalité entre facultés, grandes écoles et classes préparatoires, ces deux dernières filières permettant - *in concreto* - aux éléments les plus doués et les riches d'échapper à la médiocrité de l'université massifiée. En ce sens, la réforme de l'université était nécessaire, et son évolution vers une autonomie accrue souhaitable.

## Vers plus d'autonomie

La nouvelle loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités votée cet été comporte des dispositions de bon sens. La première touche à la diversification des sources de financement. Pendant longtemps, la droite comme la gauche voyaient d'un mauvais œil que l'université soit financée autrement que par les inscriptions des étudiants et la dotation de l'État ou des collectivités locales.

Pour la gauche, il fallait préserver l'université du monde de l'entreprise. La fac était le moyen essentiel d'émancipation des citoyens, elle ne devait pas servir à préparer les étudiants au monde du travail, à devenir de la main d'œuvre pour le grand patronat.

À droite, un certain colbertisme hérité du gaullisme tendait à "sanctuariser" l'université. Elle devait rester le lieu des Humanités et il ne fallait pas s'abaisser à l'adapter au monde marchand. Le résultat en a été l'accélération de l'engorgement des facs de sciences humaines qui cumulent maintenant le triste privilège d'accueillir les étudiants les moins compétents et de détenir les taux d'échec les plus élevés. Ainsi, par exemple, la Sorbonne comptait l'année dernière un taux d'échec en licence de 78 %.

La nouveauté de la réforme en matière de financement se retrouve avec la création de deux types de fondation : les fondations universitaires, sans personnalité morale, et les fondations partenariales, réunissant les universités et d'autres organismes publics et privés intéressés par leurs activités de formation et de recherche. Elle encourage le mé-

cenat en faveur des universités en assouplissant ou en étendant plusieurs régimes de réduction fiscale pour les dons effectués par les entreprises ou les particuliers en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ainsi, par exemple, avant même que la loi soit appliquée, l'université de Tours a déjà été contactée par des entreprises pharmaceutiques prêtes à investir dans une fondation. L'université en ce sens est incitée à prendre contact avec son environnement économique immédiat, c'est-à-dire à s'ouvrir au pays réel.

Il est possible d'imaginer une évolution à l'anglo-saxonne dans ce qu'elle a de meilleur mais aussi de pire : l'université n'étant plus sous tutelle exclusive de l'État, les entreprises pourront demander une intervention accrue dans la gouvernance des facs, au risque d'aligner sans souplesse la politique éducative sur les standards exclusifs du marché. Une entreprise pourra financer une chaire de professeur, distribuer des bourses à des doctorants sur des sujets les intéressants, et leur offrir par la suite des débouchés en entreprises, mais quelle entreprise pourra financer un doctorat en égyptologie ou en littérature espagnole sur le Siècle d'or ?

## Assouplissement du recrutement

La seconde disposition de bon sens porte sur le recrutement des enseignants, qui s'assouplit en même temps que la gouvernance de l'université. Face à la compétition des universités étrangères, l'université française doit à la fois s'adapter aux nouvelles demandes des étudiants, qui exigent des enseignements qui débouchent sur des emplois, et attirer les meilleurs éléments, ce qui suppose de pouvoir engager des enseignants compétents sans passer par les lourdeurs administratives traditionnelles.



Une Assemblée générale d'étudiants  
La sélection par l'échec crée des mécontentements

La loi met en place des comités de sélection autorisant le recrutement d'enseignants chercheurs plus rapidement et plus efficacement. Le comité sera créé

par le conseil d'administration en formation restreinte, et composé d'enseignants de même rang et de même discipline que la personne recrutée. Concrètement, la Sorbonne pourra désormais engager des professeurs venant d'Harvard ou de Cambridge pour valoriser ses enseignements, sous



La question de la sélection à l'entrée des universités toujours ajournée sous la pression des syndicats...

réserve de l'accord du conseil d'administration. À terme, explique l'actuel président de Paris IV, Jean-Robert Pitte, le président de l'université pourra même être désigné par ce système de sélection : le prochain président de la Sorbonne pourrait très bien être un ancien doyen de la *Cornell University* ou de la *London School of Economics*...

## Toujours la sélection par l'échec

Ne nous leurrions pas, ces dispositions ne sont pas si révolutionnaires que ça, et comme l'explique Thierry Coulon, le président de l'université de Cergy Pontoise, elles ne font qu'entériner des pra-

portants, voire essentiels, restent obscurs, à commencer par le budget pour initier la réforme. Si, à terme, la loi prévoit le désengagement au moins partiel de l'État et une revalorisation du rôle de l'entreprise, son impulsion demande un déblocage de crédits pour son organisation. Un budget complémentaire de 1,8 milliards d'euros a bien été évoqué, mais comme l'a rappelé un rapport récent du conseil d'analyse économique, la loi ne prévoit pas de moyens supplémentaires à la hauteur du problème, ce qui signifie que l'on ne pourra juger de son efficacité et de son ambition qu'au moment du vote du budget 2008.

portants, voire essentiels, restent obscurs, à commencer par le budget pour initier la réforme. Si, à terme, la loi prévoit le désengagement au moins partiel de l'État et une revalorisation du rôle de l'entreprise, son impulsion demande un déblocage de crédits pour son organisation. Un budget complémentaire de 1,8 milliards d'euros a bien été évoqué, mais comme l'a rappelé un rapport récent du conseil d'analyse économique, la loi ne prévoit pas de moyens supplémentaires à la hauteur du problème, ce qui signifie que l'on ne pourra juger de son efficacité et de son ambition qu'au moment du vote du budget 2008.

portants, voire essentiels, restent obscurs, à commencer par le budget pour initier la réforme. Si, à terme, la loi prévoit le désengagement au moins partiel de l'État et une revalorisation du rôle de l'entreprise, son impulsion demande un déblocage de crédits pour son organisation. Un budget complémentaire de 1,8 milliards d'euros a bien été évoqué, mais comme l'a rappelé un rapport récent du conseil d'analyse économique, la loi ne prévoit pas de moyens supplémentaires à la hauteur du problème, ce qui signifie que l'on ne pourra juger de son efficacité et de son ambition qu'au moment du vote du budget 2008. Espérons, pour l'avenir des étudiants et de la recherche française, que la loi Pécresse ne sera pas une énième réforme cosmétique qui reportera les problèmes aux générations à venir.

La question de la sélection des étudiants à l'entrée de l'université n'est plus non plus d'actualité. Valérie Pécresse, dans son projet initial, l'avait proposé à l'entrée de la seconde année de maîtrise. Mais sous la pression des syndicats et de l'Élysée, le ministre l'a passé à la trappe.

La possibilité pour les universités de choisir ses propres étudiants remettait nécessairement au centre du débat la question très brûlante de l'augmentation des frais d'inscription pour l'étudiant. Dans une optique d'excellence, la sélection des meilleurs professeurs et de meilleurs enseignements peut justifier une augmentation des frais de scolarité. L'idée n'est pas choquante, surtout quand on compare les frais d'inscription à l'université en France et dans les pays voi-



sins, qui sont bien supérieurs. Le public étudiant devient plus motivé, car cette première barrière "de l'argent" interdit les inscriptions de complaisance, même si elle accroît les inégalités. En effet, seuls les plus riches et les plus motivés entrent à la fac, laissant sur le carreau l'immense majorité des jeunes, ce qui est contraire à toute la tradition française en matière d'éducation.

Peut-être aurait-il fallu imaginer comme complément à une véritable sélection des étudiants à l'entrée de la fac une remise à plat des systèmes de bourses au mérite et la valorisation des filières professionnalisantes (les IUT notamment). Mais le terme "sélection" fait encore peur, et peut mobiliser tous les corporatismes des centrales syndicales sur son nom. La sélection ne se fera donc pas sur concours d'entrée, et continuera à se faire par l'échec au cours de la scolarité de l'étudiant, qui pourra se retrouver au bout de cinq ou six ans avec une maîtrise de lettre ou un DEUG de géographie sur le marché du travail sans espoir de trouver un emploi satisfaisant.

## Les Humanités sacrifiées

Enfin, le dernier point aveugle de la réforme concerne les Humanités (philosophie, histoire, lettres, latin, grec, etc.). La discipline est de plus en plus menacée par l'alignement du système éducatif sur les standards de la mondialisation économique, qui tend à réduire l'université uniquement à sa dimension professionnalisante (ou de recherche fondamentale orientée vers des débouchés pratiques). Elles apparaissent comme singulières au sein même du système éducatif, car elles ne font qu'entretenir notre mémoire collective, à savoir ce qui nous relie en tant que citoyen aux générations qui nous ont précédés. Elles définissent notre identité, expliquent nos origines et offrent le contrepoint nécessaire à la fabrication de citoyens français libres. Il n'aurait donc pas été inopportun de protéger au moins ses filières de la concurrence sauvage, ou de rappeler son rôle central dans l'université française.

Peut-être aurait-il fallu que la diversification des ressources propres aux universités se double d'une vraie promesse de désengagement progressif de l'État. Celui-ci aurait pu se redéployer dans des secteurs considérés comme plus essentiels ou plus fragiles, comme les Humanités ou la recherche fondamentale. Mais il ne fallait pas non plus trop attendre d'un gouvernement qui tient plus à son image et à ses électeurs qu'à l'intérêt de la France, ou plus prosaïquement aux générations futures. ■